

Le permis piéton décerné à 806 écoliers de neuf communes - Ouistreham



Lancé en octobre 2006, le « Permis Piéton pour les enfants » est une initiative de prévention du risque piéton chez l'enfant mise en oeuvre par la gendarmerie et la police nationale. L'opération parrainée par la Sécurité routière est financée par une société d'assurances. Dans les neuf communes de la zone de compétence de la brigade de Ouistreham, les gendarmes et les enseignants préparent depuis le début du mois de mars, 806 enfants à cet examen, dont 235 à Ouistreham.

« Au programme des écoliers, des mises en situation, ainsi qu'un jeu de questions-réponses, explique le major Adam. Au-delà des règles de circulation piétonne, nous essayons d'abord de les responsabiliser individuellement. Grâce à un ensemble de précautions, de réflexes et d'astuces, qui leur permettront d'assurer leur propre sécurité. »

La remise des diplômes pour les 235 élèves ouistrehamais, aura lieu le jeudi 4 juin, à 14 h 30, à la Grange aux dîmes.

Ouest-France - mercredi 06 mai 2009